



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

**Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s’est tenue
le mardi 27 janvier 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 243, rue Principale
à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.**

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s :

- Èva Morin
- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Daniel Plante
- Nancy Grimard
- André Bougie

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre-Paul Leblanc, maire.
Madame Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**26-01-3087. Présentation et adoption du budget de la Municipalité de
Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour l’exercice financier se
terminant le 31 décembre 2026**

Les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2026 sont présentées.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2026

REVENUS	2026
Taxe sur la valeur foncière	806 698 \$
Taxes sur une autre base	38 876 \$
Total des taxes	845 574 \$
Transferts	408 494 \$
Services rendus	6 525 \$
Imposition de droits	11 100 \$
Amendes et pénalités	1 500 \$
Intérêts	15 300 \$
TOTAL	1 288 493 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

CHARGES	2026
Administration générale	371 559 \$
Sécurité publique	168 477 \$
Transport	687 159 \$
Hygiène du milieu	86 140 \$
Santé et bien-être	127 \$
Aménagement, urbanisme et développement	36 332 \$
Loisirs et culture	61 606 \$
Frais de financement	34 393 \$
TOTAL	1 445 791 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(157 298) \$
--	--------------

AFFECTATIONS

Remorque	(3 500) \$
Terrain pickle ball et basketball	(125 000) \$
Traverses piétonnières	(18 544) \$
Réserve - entretien cours d'eau - règ.436	(2 000) \$
Affectation surplus non affecté	306 342 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soient adoptées, tel que présenté, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 ;

QU'un document explicatif du budget soit publié dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site Internet de la Ville, conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article 3 de la Loi sur la fiscalité municipalité (L.R.Q., chapitre F-2.1) et du Règlement obligeant le dépôt et la publication d'un document explicatif du budget municipal (L.R.Q., chapitre F-2.1, r. 5).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3088. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour 2026, 2027 et 2028

CONSIDÉRANT le sommaire suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028			
	2026	2027	2028
Réfection rang 4		2 583 295 \$	
Terrain multifonctionnel (tennis, pickle ball et basketball)	125 000 \$		
Remorque utilitaire	3 500 \$		
Revêtement extérieur salle municipale		50 000 \$	
Modification de l'éclairage du terrain de balle		50 000 \$	
Réfection du rang des Chalets (coin Mondoux à no 336)			1 500 000 \$
Égoût pluvial rue Principale		800 000 \$	
TOTAL	128 500 \$	3 483 295 \$	1 500 000 \$

Sur proposition de Véronique Desrochers, il est résolu à l’unanimité des conseillers que le programme des immobilisations de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour les années 2026, 2027 et 2028 soit adopté tel que préparé et soumis aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

26-01-3089. Adoption du règlement 435-2 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de services et les modalités de perception pour l’année 2026

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale qui permettent à une Municipalité de décréter par règlement et imposer la taxation foncière générale et plusieurs tarifications afin de prélever les deniers nécessaires aux activités de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que les taxes soient payées en un versement unique ou en plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a dûment été donné par André Bougie à la séance ordinaire du 13 janvier 2026, séance à laquelle le projet de règlement no 435-2 a aussi été déposé aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU’il y a une dispense de lecture pour ledit règlement, les membres du conseil déclarant l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Plante et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 435-2 intitulé *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations et autres tarifs pour l'année 2026* soit adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26-01-3090 Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés :

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 19h52.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre-Paul Leblanc
Maire

Mélisa Morissette
Directrice générale et greffière-
trésorière